



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P158_2022

Date : 27/04/2022

OBJET : Travaux de réhabilitation du château d'eau de Les Pieux - Avenant n°1

Exposé

Le 14 juin 2021, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a conclu un marché de travaux concernant la réhabilitation du château d'eau de Les Pieux.

Le marché a été confié au groupement Etandex (mandataire)/Jousse pour un montant total de 254 555,00 € HT soit 305 466,00 € TTC.

En phase travaux, il a été constaté que le support béton de la cuve du château ne remplissait pas les objectifs nécessaires à la mise en place du revêtement défini au marché. Une nouvelle solution technique avec la mise en place d'un revêtement semi-adhérent est nécessaire (plus-value pour réalisation d'une coque cloutée en composite). Une moins-value est également appliquée suite à la non-nécessité d'un ragréage au mortier hydraulique alimentaire en 2 couches du support.

Ces adaptations des travaux représentent une plus-value financière de 850,50 € HT, soit une augmentation de 0,33 % par rapport au montant initial du marché.

D'autre part, le délai d'exécution des travaux est porté à 154 jours calendaires au lieu de 119 jours calendaires du fait de la modification du système de revêtement et de longs délais d'approvisionnement sur certains équipements.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

Vu le Code de la Commande Publique notamment l'article R.2194-8,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Décide

- **De signer** l'avenant n°1 au marché de réhabilitation du château d'eau de Les Pieux pour une plus-value de 850,50 € HT avec le groupement ETANDEX (mandataire)/JOUSSE – Agence de Bretagne – 19 rue de la Marebaudière – 35760 MONTGERMONT,
- **De dire** que le montant total du marché s'élève désormais à 255 405,50 € HT, soit 306 486,60 € TTC,
- **De dire** que la dépense sera imputée au budget annexe eau 09, ligne de crédit 2315.18975,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE